

I-CAD déploie son service des animaux perdus-trouvés à travers une nouvelle application smartphone



Née d'une volonté de répondre à une attente majeure des français sur le service des animaux perdus-trouvés, I-CAD imagine **Filalapat**, une application smartphone intégralement gratuite qui simplifie les démarches des propriétaires d'animaux et du public en cas de perte d'un animal ou de recherche des propriétaires de l'animal égaré.

Filalapat a été conçue pour s'adapter à tous les terminaux mobiles et tablettes.

L'application est désormais disponible sur [Apple Store](#), [Google Play](#) et [Windows Phone Store](#).

Répondre à une attente forte des français sur le service des animaux perdus-trouvés

Chaque jour de nombreux animaux échappent à la vigilance de leurs maîtres.

En 2013 près de **45 000 animaux perdus et plus de 65 000 animaux trouvés ont été enregistrés par nos services** dans le Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques qu'I-CAD, organisme agréé par le Ministère de l'Agriculture, est le seul à gérer.

« En nous confiant la gestion du Fichier National d'Identification, le Ministère Français de l'Agriculture a souhaité s'assurer une qualité de service au bénéfice des animaux et de leurs propriétaires. Après deux ans de déploiement de nos services, nous avons souhaité promouvoir d'une façon simple et moderne le service des animaux perdus-trouvés auprès du public » souligne M. Rémi Gellé, président d'I-CAD.

Le Fichier national d'I-CAD centralise à ce jour plus de 20 millions de chiens, chats et furets et les coordonnées de leurs propriétaires.

Ainsi, avec **Filalapat**, si l'animal est identifié, entamer des recherches pour le retrouver ou alerter ses propriétaires sera possible en tout temps et en tout lieu.

L'application prévoit de nombreuses fonctionnalités et les utilisateurs auront la possibilité de :



- Créer des espaces dédiés à leurs animaux en renseignant leurs identifiants inscrits sur leurs cartes d'identification;
- Déclarer la perte de leurs animaux directement depuis les fiches des animaux correspondantes;
- Diffuser une affichette auprès des mobinautes dans l'espace « Filalannonces des animaux perdus »
- Déclarer un animal trouvé en renseignant le numéro d'identification (puce ou tatouage) de l'animal égaré;
- Diffuser une affichette auprès des mobinautes dans l'espace « Filalannonces des animaux trouvés »;
- Contacter le propriétaire si celui-ci a préalablement accepté de communiquer ses coordonnées.

A chaque déclaration « trouvé », **une alerte est automatiquement envoyée sur le Fichier National I-CAD** qui contacte systématiquement les propriétaires de l'animal égaré.

Filalapat ce sont aussi des services associés comme la déclaration de décès ou le changement d'adresse lors des départs en vacances.

L'identification, une mesure simple et importante

I-CAD rappelle que l'identification des animaux de compagnie, devenue obligatoire, représente un moyen efficace de protéger son animal et de lui éviter l'euthanasie en cas de fugue ou de perte et permet de faciliter vos démarches pour le retrouver rapidement. Deux moyens d'identification existent : le tatouage et la puce électronique.

Cliquez sur l'image ci-dessous pour lancer la vidéo [Filalapat](#) :

